



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
30/06/2023

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	38

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 23_054_C

**Objet de la
délibération :**
**Protocole
d'achèvement du
contrat de Délégation
de Service Public d'eau
potable du territoire
du Nord de Marmande
SAUR (Quitus)**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 29 juin 2023, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 4 juillet 2023 à 14 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum (art. L2121-17 du CGCT).

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Claudine MARTY (Bourran), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Chantal GILLES (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Brigitte CERVERA (Fieux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Alain GIBRAT (Laugnac), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Aldo RUGGERI (Prayssas), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Jean-Michel POIGNANT

(Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATIER (Saint Pé Saint Simon), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Claude MOINEAU (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Philippe BOURGOIN (Varès), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran) et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Madame Sylvie MAURIN, Maire de Villebramar.

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMANS (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Aurillac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LE LAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY – 2 voix (Blanche fort sur Briolance et SI La Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baise), Nicole GÉRION (Cahuzac), Yannick SEMPÉ (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Pierre SICAUD (Castillonnès), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE - 2 voix (Cuzorn et SI La Lémance), Michel MASSET (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Sylvain DA DALT (Durance), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre MOULY – 2 voix (Fumel et SI La Lémance), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret),

Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Séverine BANCON (Gratelpout Saint Gayrand), Éric JEAN (Grezet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEU (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Christine SATTA (La Croix Blanche), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonnie), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOUIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT SIMON (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Léyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VAYSSIÈRES (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Françoise BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ et Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Jean-Marie GARY (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie Yvonne CONGÉ (Montayral), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Michel DARROUMAN (Pindères), Patrick FRANKEN (Pinel Hauterive), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Laurent DECAYEUX (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSINES (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born),

Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Jocelyne TRÉVISAN (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Brunon BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Saint Gemme Martailac), Patrick BÉHAGUE et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savigna sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean-Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel ROUQUIER (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Secrétaire de Séance : Christian GIRARDI.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°23_054_C

Objet : Protocole d'achèvement du contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du territoire du Nord de Marmande – SAUR (Quitus)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU l'exploitation du service d'Eau potable du territoire du Nord de Marmande, confiée à SAUR selon le contrat de délégation de service public arrivé à échéance le 31 décembre 2018 ;

VU la délibération n°18_009_CTer en date du 27 Février 2018 approuvant le choix de la société SAUR pour la gestion déléguée du service public d'Eau Potable sur les territoires de la Brame, du Nord du Lot, du **Nord de Marmande** et du Sud du Lot, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Madame La Présidente rappelle que le protocole d'achèvement de fin de contrat a pour objectif de clôturer les obligations contractuelles. Il décharge les parties des responsabilités respectives de fin de contrat et prononce le solde de tout compte.

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes du protocole d'achèvement du contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du territoire du Nord de Marmande, selon le protocole annexé à la présente délibération, relatif au solde ci-dessous :

Eau potable	Dû par SAUR	Dû par EAU47
Renouvellement compteurs	24 471,59 €	0,00 €
Programme de renouvellement	6 202,81 €	0,00 €
Compte de renouvellement	0,00 €	13 379,67 €
Redevance Prélèvement	76 753,23 €	0,00 €
Solde du compte d'affermage	0,00 €	135 946,97 €
Total	107 427,63 €	149 326,64 €
Dû par EAU47 à SAUR	-41 899,01 €	

DONNE par la présente délibération quitus à SAUR pour sa gestion administrative, technique et financière du contrat échu de délégation du service public d'Eau Potable du territoire du Nord de Marmande arrivé à échéance le 31 décembre 2018 ;

PRECISE que le montant dû fera l'objet de l'émission d'un mandat au profit de SAUR et que le montant est prévu au budget primitif 2023 Eau potable mutualisé ;

AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_054_C-DE

Reçu le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christian GIRARDI